

*LES CAHIERS DE
LA FONDATION*

**BÉHANZIN
CORRESPONDANCES
ET DISCOURS**



Fondation
Zinsou

Le 10 décembre 1906, à Alger, s'éteignait Béhanzin, Roi du Dahomey, figure de la résistance à la colonisation française. En 2006, à l'occasion de la commémoration du centenaire de sa disparition, la Fondation Zinsou et le Musée du Quai Branly se sont associés, à Cotonou, pour créer une exposition des oeuvres retraçant l'histoire du royaume, de Béhanzin et de sa cour. Sculptés par des artistes fon ou yoruba captifs, ces objets étaient exposés en alternance avec des oeuvres contemporaines de Cyprien Tokoudagba.

« Béhanzin, correspondances et discours » présente 16 sources historiques, pour la plupart inédites, commentées par le Professeur Joseph Adrien Djivo.

Ce Cahier de la Fondation, sorti à l'origine en 2006, était proposé aux visiteurs désireux d'aller plus loin en approfondissant certains thèmes relatifs à l'exposition. Il a été rendu possible grâce au mécénat du groupe Bank Of Africa.

**BÉHANZIN
CORRESPONDANCES
ET DISCOURS**

RELATION DIPLOMATIQUES ET ECHANGES EPISTOLAIRES FRANCO-DAHOMÉENS: FIN XIX^e - DEBUT XX^e SIECLE

PAR JOSEPH ADRIEN DJIVO

A la fin du XIX^e siècle, de nombreuses puissances dont l'Angleterre, le Portugal, la France et l'Allemagne ont, simultanément ou successivement, tout mis en œuvre pour contrôler ou conquérir les régions du Golfe de Guinée. La conférence de Berlin (1884 – 1885) en avait, au demeurant, donné le souffle. Sur la Côte des Esclaves et particulièrement à Porto-Novo et au Danhomè, c'est la France qui parviendra à ses fins.

Des sources documentaires de l'oralité, comme les chansons et les formules de louange (kpanlingan) relatives au roi Gbèhanzin publiées dans le cahier de la Fondation Zinsou « Traditions orales », ont permis d'appréhender les problèmes de la fin de la monarchie. La correspondance que nous présentons ici donne une autre approche du contexte de la guerre ayant opposé la France et le Danhomè de 1890 à 1894.

On n'a évidemment pas retrouvé et on ne connaît pas toutes les lettres relatives à ce dossier. L'Allemagne des chanceliers Bismarck (et Capuvi) par exemple a été très active dans ses relations diplomatiques, politiques et commerciales avec le Danhomè de Glélé et de Gbèhanzin. Pourtant, les sources relatives à ces échanges épistolaires sont rares.

Nous avons choisi de commenter onze lettres parmi celles échangées entre Agbome et Paris. Elles se rapportent toutes à Gbèhanzin.

AVANT L'INTRONISATION

Glélé à Dom Louis 1^{er}, Roi du Portugal

Palais de Sicamè, le 16 Juillet 1887

En ce qui concerne le protectorat : lorsqu'en Août 1885 Juliao F. de Souza et Dr Meyrelles Leite sont venus ici, j'étais à la guerre et j'ai envoyé mon fils Coundo, Prince héritier de mon trône, parler à Juliao afin de traiter avec les Portugais pour qu'ils viennent commercer à Ajuda, en échange de travailleurs rachetés par les colons ; et en juillet 1886, le Major Antonio D. da Silva Curado étant venu en mission, je l'ai entretenu de la même affaire des négociants, et le traité fait par Juliao et Meyrelles n'est jamais venu à ma connaissance si ce n'est il y a peu de temps. Ce sont là des choses que je n'ai jamais ordonnées et mes Ministres n'en n'ont pas non plus eu connaissance, pas plus que les cabeceiros qui sont à Ajuda. Cela fut arrangé entre les deux et quelques autres personnes. Ajuda ayant été jadis le premier port de commerce portugais, j'ai demandé que V.M. s'entendît avec les nations française, anglaise et espagnole pour y venir commercer comme elles le faisaient dans le temps. Juliao n'aimant pas que mon amitié envers V.M. continuât. En disant que ce fut mon ordre que le protectorat a été établi, c'est entièrement faux, car rien n'est arrivé à ma connaissance. Je ne donne mes terres à aucune nation, pas même la valeur d'une cuillerée mais je désire que les amis y fassent le commerce.

Juliao de Souza a fait des choses qu'on ne fait dans aucune partie du monde, et pour cela, Dieu l'a puni de ses méchancetés. Il est arrivé au point d'empoisonner les siens tels que Domingos F. de Souza, Gratta F. de Souza, Sabina de Souza, Reminda de Souza et Janna de Souza. Ces pauvres gens sont morts empoisonnés en deux ans.

Juliao de Souza me devait la somme de 38.100 pezos pour des travailleurs qu'il avait été chargé de faire racheter par les colons portugais et à la fin, il me disait que les Portugais ne l'avaient pas payé et qu'ils n'étaient pas une bonne nation. Mais en apprenant les mensonges et sachant comment il avait employé cet argent dans les affaires après avoir donné une partie à son fils Germano de Souza pour les mêmes buts, en étudiant, j'ai bien vu que Juliao de Souza désirait voir naître une inimitié entre V.M. et moi, mais c'est ce qui n'arrivera jamais.

Le monde a été fait ainsi. Les blancs ont leurs rois et moi je suis le Roi des Africains. Il est bien que V.M. s'oppose à ce que les Blancs viennent s'emparer des terres des Africains. Si les Européennes continuent de la sorte, les Africains sauront bientôt fabriquer de l'eau-de-vie, des tissus, du genièvre, de la verroterie et autres articles qu'ils transporteront là où les Européennes vendent leurs marchandises.

Il vaut mieux que chaque nation gouverne ses terres, les Blancs dans les leurs avec leurs rois et moi, Roi du Dahomey, avec les miennes. Les blancs ont pris les terres des nègres, mais ceux-ci ne peuvent faire de même.

Je remercie V.M. d'avoir envoyé dans mon royaume afin de vérifier la vérité de protectorat que Juliao et le Dr. Meyrelles ont fait sans avoir mes ordres.

Signé : par ordre du ROI GLÉLÉ
Antonio F. de Souza
Interprète, Candido J. Rogriguez

Ce document sert d'introduction à tous ceux qui suivent. Il annonce tous les problèmes de contrôle ou de cession des terres de Danhomè à la France, causes du conflit franco-danhoméen qui commence en 1890.

Il est important de noter que le roi Glélé écrit : « J'ai envoyé mon fils Coundo, prince héritier de mon trône, afin de traiter avec les Portugais ». Son successeur est intimement associé aux principes de la gouvernance monarchique à laquelle le prochain roi se conformera et qu'il appliquera rigoureusement pendant son règne (1890-1892/1894).

Glélé (et son héritier Koundo) rejette le protectorat que les agents du Portugal à Ouidah auraient négocié en son nom et à son insu et qu'ils veulent lui imposer. Le Roi refuse, au nom de l'Afrique : cette volonté d'accaparer les terres des noirs est inacceptable.

Seules les relations commerciales, entamées du temps du roi Guézo en 1841, sont et seront acceptées par le souverain. C'est le seul garant de la paix.

Le futur Roi Gbèhanzin énonce l'idée qu'il défendra tout au long de son règne, au nom de l'indépendance africaine : le droit de chaque peuple à vivre en paix chez soi sur les terres de ses ancêtres.

PENDANT SON REGNE

Béhanzin au Président de la République Française

Le 17 Avril 1890

Au mois de novembre 1889, Jean Bayol, représentant de la République Française, Gouverneur de Porto-Novo, est venu de la capitale du Dahomey pour faire un contrat (une convention) touchant la question de Cutona (Cotonou) et quand pour la première fois, nous avons causé ensemble, le même Jean Bayol m'a raconté que les deux contrats qui se trouvaient au pouvoir de la France avaient été reconnus comme entachés de fourberie, et cela même par les interprètes et que le Roi Gilli (Glélé) demandait seulement qu'on laissât faire là le débarquement des marchandises et de toutes les choses pour qu'elles suivissent leur route jusqu'à Porto-Novo en payant les droits de douanes anciens.

Mon père a accepté et le même Jean Bayol m'a laissé un contrat à cet effet, et, sur ces entrefaites mon père s'est retrouvé indisposé et le même Jean Bayol s'est alité ; et ne pouvant plus arriver à aucun contrat et voyant que les ennuis continuaient à être grands, je fus contraint de renvoyer Jean Bayol qui a été fort bien reçu par mon père. Il fut envoyé le 28 Décembre et le 30 du même mois mon père Glélé est décédé. Je suis monté sur le trône le 1er Janvier 1890 et Jean Bayol eut un présent d'étoffes que mon père lui fit à lui ainsi que pour Votre Excellence. Et le 17 Février de la présente année j'ai reçu avis, par lettre, que les négociants français d'Ajuda s'étaient établis dans la maison Cypriano Fabre de Marcesla (Marseille) brisant un grand nombre de bouteilles contenant des boissons, des bouteilles vides pour se fortifier et ayant des armes chargées.

Ayant appris cela, j'envoyai immédiatement mes autorités qui se trouvaient avec moi dans la capitale, pour se rendre compte du fait. Et le jour même où elles arrivèrent à Ajuda, savoir, le 21 Février, Jean Bayol fit bombarder

Cutona (Cotonou) sans me donner aucun avis, tuant le petit nombre de gens qui se trouvaient là en y mettant le feu, emprisonnant les autorités et les envoyant à Porto-Novo pour les faire livrer à mon ennemi le roi Toffa. Dans l'acte du bombardement, il a été échangé des coups de feu de part et d'autre ; et le troisième jour il a été fait une guerre de nuit et de part et d'autre on a perdu du monde, sans que j'eusse été informé. Je m'étonne fort que la France qui est une nation très ancienne amie des Rois de Dahomey, et cela depuis nombre d'années jusqu'à ce jour, quand il n'y a pas d'autre commerce dans mes ports que le commerce français, ait fait une telle chose sans m'avertir. Sur ces entrefaites, j'ai capturé huit Européens et j'attendrai que Jean Bayol ait élargi mes autorités pour mettre également en liberté les prisonniers, et même, pour ce qui est de les maltraiter, bien que comme négociants, ils n'eussent pas dû se mêler de politique et d'affaires de guerre, attendu qu'ils ne sont pas soldats, j'attendrai que Votre Excellence justifie cette façon d'agir de Jean Bayol vis-à-vis de moi.

J'ai reçu de ce dernier les présents que Votre Excellence m'a envoyés au nom du gouvernement français, seulement je regrette qu'étant antique ami de la France on ne m'ait pas transmis de sentiments de condoléance en ce qui regarde la perte de mon père, vu que les autres nations européennes l'ont fait. Comme les négociants d'Adjuda ont mal agi, je les ai faits prisonniers ; j'ai ordonné de fermer les factoreries et j'ai fait mettre aux cheiks leurs employés qui actuellement se trouvent dans les mêmes maisons, seulement les arrikote, Godony et Abome caraiz se sont enfuis à Cutona (Cotonou) avant ladite affaire. J'ai donné des ordres et j'ai placé des gardes pour qu'il ne soit rien dérobé dans les factoreries. Les différends avec les officiers français sont très nombreux et se sont produits à maintes reprises et Votre Excellence n'a encore pris aucune mesure à cet égard.

Que Dieu garde les jours de Votre Excellence durant nombre d'années.

S.M. le Roi de Dahomey

En janvier 1890, le prince héritier Koundo succède à son père, dans un contexte diplomatique assez tendu et potentiellement dramatique depuis la mission de l'émissaire français J. Bayol auprès de Glélé en novembre-décembre 1889. Le premier choc armé avec les Français à Cotonou a lieu en février-mars 1890 dans la région maritime sur laquelle s'étend l'influence du Roi et que convoitent les Français afin d'en faire une voie d'accès lagunaire au royaume de Porto Novo placé sous protectorat.

C'est de ce régime que Paris veut imposer au Danxomé que Gbéhanzin ne veut pas. Le Roi souligne par ailleurs le mauvais rôle que joue Bayol entre son pays et la France. Il est le perturbateur de leurs bonnes relations comme l'est Toffa (Roi de Porto Novo) à l'origine de la mauvaise entente entre Paris et Agbomé.

Béhanzin au Président de la République Française

Cana Goumé, le 30 Avril 1890

2 heures du matin

Monsieur le Président,

Notre amitié pour la France a toujours été très grande et tous les jours nous donnons de nouvelles preuves en traitant de notre mieux et comblant de présents les Européens qui sont en notre pouvoir. C'est M. Jean Bayol qui a fait la guerre de Cotonou, poussé par le Roi Toffa ; ce n'est pas la France notre amie. Toffa est le Roi de Porto-Novo à cause de nous. Son peuple ne voulait pas l'accepter et c'est sur notre message qu'il est monté sur le trône. Pourquoi se déclare-t-il notre ennemi sans motif ? Il est très heureux et satisfait de la mort de notre père et a poussé à cette occasion M. Bayol à nous faire la guerre.

Oueffin voulait faire la guerre à Toffa. Nous avons battu ce pays et tous les prisonniers de Porto-Novo que nous avons rencontrés, nous les avons rendus à Toffa et cependant il a été mécontent de cette guerre, donnant de faux prétextes et mensonges que nous ne lui avons pas rendu tous ses gens.

Maintenant pourquoi cette guerre de Cotonou sans motif aucun ? M. Bayol a appelé nos autorités à la factorerie, les a enfermés et après a lancé ses soldats pour massacrer tout le peuple : les petits enfants, les femmes enceintes ont été également massacrés et nous n'avons pas été prévenus de cette guerre.

Au Dahomey nous avons traité M. Bayol comme le représentant de la France ; nous l'avons comblé de cadeaux et l'avons chargé de présents pour vous-même, Monsieur le Président. Nous ignorons encore si on vous les a fait parvenir.

Notre désir est que vous ayez la bonté d'envoyer près de nous un officier de votre maison pour traiter les questions de litige.

Quant à Cotonou jamais mon père ne l'a donné et jamais nous ne céderons.

Cela nous est impossible, car si nous le faisons ce serait un grave préjudice pour nous et le tonnerre écraserait quiconque voudrait demeurer sur ce territoire.

Dans huit jours au plus tard, les otages seront à Whydah et les autorités françaises devront remettre nos prisonniers à Cotonou dans les mêmes conditions qu'ils étaient auparavant, sans quoi nos troupes continueront à détruire tous les palmiers à huile du territoire de Porto-Novo. Nous avons déjà envoyé nos troupes détruire ces palmiers pour punir Toffa et les soldats français se sont avancés contre nos troupes. Pourquoi ? Ce n'est pas à la France que nous faisons la Guerre. C'est au Roi de Porto-Novo.

BÉHANZIN AHI – JÉRÉ Roi

Fait au Palais de Cana Goumé

Gbéhanzin souligne à nouveau l'inimitié créée entre Toffa et lui. Le Roi de Porto Novo est le responsable de l'aggravation de la situation. Bayol a lui provoqué la guerre de 1890 (février-mars) à Cotonou. C'est ce même Bayol qui sème la zizanie à Ouidah entre Français et Dahoméens. Le Roi veut s'occuper du commerce, vivre en paix avec le peuple français. Tout africain qui, comme Toffa, se conduit mal à son égard subira ses châtiments. En détruisant sa palmeraie (Atchoupa en avril 1980), Gbéhanzin sape la base de son économie et donne un exemple. Le Roi de Danxomé ne veut pas du protectorat qui ne pourra aboutir qu'à la confiscation de ses terres, à la violation du patrimoine foncier : « Jamais mon père ne l'a donné et jamais nous ne le céderons ».

La lettre suivante du 18 août 90 à De Cuverville confirme fortement cela.

Béhanzin à Monsieur l'Amiral de Cuverville

*Palais d'Abomey, le 18 août 1890,
4 heures du soir*

Monsieur l'Amiral,

Sa Majesté dit qu'elle est ici tranquille sans faire de mal à personne et que ce sont les Européens qui sont venus troubler la paix de son royaume.

Elle dit que Dieu dans le principe a créé le Noir et le Blanc, chacun pour habiter la terre qui lui a été désignée. Le blanc s'occupe de commerce et le noir doit faire le commerce avec le blanc, que les noirs ne font aucun mal aux blancs et que de même les blancs ne doivent faire aucun mal aux noirs.

Lorsque deux personnes sont amies et qu'il s'en rencontre qui les divise, il ne faut pas envoyer une telle personne ici. Et pourtant voilà ce qu'a fait Monsieur Jean Bayol. Ainsi en France il y a de très bonnes gens, de même au Dahomey et il a suffi de Monsieur Jean Bayol pour tout perdre.

Les Rois du Dahomey depuis le principe de leur royaume n'ont jamais donné leur territoire, ils ne le peuvent pas, c'est impossible. Les Européens peuvent rester à Cotonou s'ils en ont besoin moyennant une indemnité chaque année. Il dit que, de même que les Pères travaillent pour Dieu et trouvent la parole de Dieu, ainsi les Rois du Dahomey travaillent pour leur territoire et ne peuvent le laisser.

La France paiera au Roi par année : en or 1500 (mille cinq cents) livres sterling ou 7500 piastres en argent (sept mille cinq cents piastres argent). C'est le compte que le Roi reçoit chaque année des décimères.

C'est Toffa qui a commencé les intrigues. Puisque les Français ne veulent pas que Sa Majesté lui fasse la guerre, qu'ils veuillent bien prendre soin que Toffa reste tranquille et ne cherche plus de querelles. Alors le Roi de Dahomey ne l'attaquera pas, surtout maintenant que le Roi de Dahomey est l'ami de la France, car ce serait une honte pour lui.

Au sujet de la ville de Ouémé, le Roi de Dahomey ne cessera jamais la guerre parce que depuis les temps anciens le Roi de Ouémé a toujours fait la guerre au Dahomey, depuis le temps du Roi Accaba. Le Roi de Ouémé qui a porté la guerre au Dahomey s'appelle laazi. Il a brûlé la maison même du Roi et le Roi de Dahomey l'a tué. Cette ville de Ouémé est près de Dahomey et n'est pas sur le territoire de Porto-Novo.

Lorsque le Roi du Dahomey est mort, Toffa n'a envoyé aucun présent pour les funérailles. Toffa ensuite a envoyé un homme appelé Padonou et le Roi lui a donné beaucoup de présents pour Toffa ; les autres Rois de Porto-Novo envoyaient toujours des présents lorsqu'un Roi meurt au Dahomey et que cette chose qu'a faite Toffa est très mal. Lorsque les Rois de Porto-Novo meurent, les Rois de Dahomey envoient toujours des cadeaux pour les funérailles.

A Whydah, Godomey, Abomey-Calavi, Avrékété, les blancs peuvent faire le commerce comme auparavant. Dans les factoreries de Whydah, le Roi a mis une personne pour les garder, ainsi qu'à Avrékété, Godomey, Abomey-Calavi. Lorsque les Français ont bombardé Whydah, alors les habitants et les gardiens des factoreries de Godomey sont retournés à Whydah pour faire la guerre.

Les gens du Ouémé, alors (...) vinrent à Godomey-ville et Godomey-plage et volèrent tout ce qu'il y avait dans les factoreries. Lorsque les soldats de Whydah l'apprirent, ils envoyèrent du monde pour prendre les voleurs, mais ceux-ci se sauvèrent et les soldats ne purent saisir que deux personnes à qui ils coupèrent les têtes. Les têtes sont à Godomey.

Tout ce qui était à Cotonou, cauries, fusils, poudre etc... etc... a été pris, ainsi que Sa Majesté l'a entendu dire. Tous les bons livres, papiers au sujet des décimères, ont été brûlés.

Sa Majesté ne veut absolument pas que des soldats viennent habiter le Fort français. Ce n'est qu'à cause de Monsieur J. Bayol, que les Français ont été pris.

Sa Majesté afin d'éviter tout malentendu et intrigues fera retirer les soldats du Fort portugais par ses cabécères aussi mon arrivée à Whydah. Ainsi donc, dit-elle, le gouvernement français voit qu'il n'y a pas lieu de mettre des troupes au Fort français.

Tous les blancs seront bien traités et jamais il ne leur arrivera quoi que ce soit. Et si le Roi permet aux Français de débarquer alors c'est le Roi qui a perdu la confiance des Français et le peuple dira que le Roi traite bien les blancs c'est à cause des soldats et non à cause de l'amitié qui a toujours existé entre la France et le Dahomey.

Les Français feront un contrat comme quoi jamais ils ne feront la guerre au Dahomey et les Dahoméens en feront de même et ainsi jamais les Dahoméens ne tueront un Français. De cette façon les deux peuples seront éternellement amis.

Le Roi de Dahomey

Signé : BÉHANZIN AHI – DJÉRÉ

Ecrit par moi sous la dictée même du Roi et suivant ses propres paroles et style.

Signé : A. Dorgère

Missionnaire catholique, aumônier du corps expéditionnaire en mission spéciale au Dahomey

Ce texte nous met dans la situation post-confliktuelle du premier affrontement à Cotonou et Porto-Novo en Mars – Avril entre les Français et les Danhomèens.

Les actes posés par la France sont pour le Roi synonymes de trahison et de menaces à sa souveraineté. Protégeant Porto-Novo, les Français se permettent d'intervenir dans les régions circonvoisines de l'Oueme, de Ouidah, qui sont les propriétés du Roi du Danhomè. Celui-ci est contre cette tentative d'appropriation. Au nom des africains, il est intransigeant et catégorique dans son refus. Toffa (Roi de Porto-Novo) n'est qu'un traître à ses yeux, ayant accepté la protection des Blancs. Gbèhanzin reprend encore sévèrement sa ligne de conduite dans la continuité de la mentalité culturelle de ses prédécesseurs : respecter et défendre l'inaliénabilité des terres du royaume. Il ajoute que :

- Le Noir et le Blanc doivent habiter chacun ses terres,
- L'amitié des deux peuples doit reposer sur la paix, le traitement correct des affaires commerciales,
- Les intercesseurs comme Jean Bayol doivent être évités. Ce sont eux que les Français envoient et qui sèment la zizanie,
- Les Français et le Roi doivent signer un contrat de non belligérance. Bien sûr, le Danhomè répondra toujours dans le même sens. Chaque nation doit sauvegarder ses terres et punir sévèrement les traîtres.

Béhanzin à Ballot

Dahomey, le 29 mars 1892

A Monsieur Ballot, Gouverneur de Porto-Novo,

Je vous adresse ces deux lignes pour savoir des nouvelles de votre santé et en même temps vous dire que je suis bien étonné du récade que Bernardin a apporté au cabécère Zohoncon pour m'être communiqué au sujet des six villages que j'ai détruits il y a trois ou quatre jours.

Je vous garantis que vous vous êtes bien trompé. Est-ce que j'ai été quelques fois en France faire la guerre contre vous ? Moi, je reste dans mon pays, et toutes les fois qu'une nation africaine me fait mal, je suis bien en droit de la punir. Cela ne vous regarde pas du tout. Vous avez eu bien tort de m'envoyer ce récade, c'est une moquerie ; mais je ne veux pas qu'on se moque de moi, je vous répète que cela ne me fait pas plaisir du tout. Le récade que vous m'avez envoyé est une plaisanterie et je la trouve extraordinaire. Je vous défends encore et ne veux pas avoir de ces histoires.

Si vous n'êtes pas content de ce que je vous dis, vous n'avez qu'à faire tout ce que vous voudrez, quant à moi, je suis prêt. Vous pouvez venir avec vos troupes ou bien descendre à terre pour me faire une guerre acharnée.

Rien d'autre.

Agréez, monsieur le Gouverneur, mes salutations sincères.

BÉHANZIN
Roi de Dahomey

Béhanzin à Ballot

Dahomey, le 19 avril 1892

Je viens d'être informé que le Gouvernement français a déclaré la guerre au Dahomey et que la chose a été décidée par la chambre de France.

Je vous préviens que vous pouvez commencer sur tous les points que vous voulez et que moi-même je ferai de même. Mais je vous avise que si un des mes villages est touché par le feu de vos canons, tel que Kotonou, Godomey, Abomey-Calavi, Avrékété, Whydah et Agony, je marcherai directement pour briser Porto-Novo et tous les villages appartenant au Roi de Porto-Novo.

Pour ce qui s'est passé dans la rivière de Ouémé, c'est vous qui êtes en cause, car lorsque les Dahoméens sont en campagne, il ne faut que personne ne puisse les voir ou les déranger. Si vous n'étiez pas venu me faire la guerre sur le chemin d'Atchoupa, je ne vous aurais rien fait le premier. Lorsqu'un étranger vient chez moi il faut m'en aviser et comme vous êtes venus chez moi avec un vapeur, mes troupes ont cru que vous veniez leur faire encore la guerre. C'est pour cela qu'elles ont commencé à tirer des coups de fusil sur le vapeur.

Au sujet de la rivière de Ouémé, je vous ai dit plusieurs fois et prévenu par lettres qu'il ne faut pas y aller parce que j'avais toujours des troupes de ce côté et c'est par là que les Dahoméens passent pour aller combattre leurs ennemis. Je vous ai dit plusieurs fois que ce fleuve m'appartient et non à Porto-Novo ni à personne autre que moi.

Maintenant, je viens vous dire, si vous restez tranquilles, moi aussi je resterai tranquille et nous resterons en paix. Si par exemple vous faites quelque chose, je ruinerai tout en général et le commerce aussi et je ferai commerce avec d'autres nations.

La première fois je ne savais pas faire la guerre, mais maintenant je sais. Si vous commencez la guerre, j'ai des troupes prêtes pour cela. J'ai tant

d'hommes qu'on dirait des Vers qui sortent des trous. Je suis le Roi des Noirs et les Blancs n'ont rien à voir à ce que je fais.

Les villages dont vous me parlez sont bien à moi, ils m'appartiennent et voulaient être indépendants, alors j'ai envoyé les détruire et vous venez toujours vous plaindre.

Je désire savoir combien de villages français indépendants ont été brisés par moi, Roi de Dahomey. Veuillez rester tranquille, faire votre commerce à Porto-Novo, comme cela nous resterons toujours en paix comme auparavant. Si vous voulez la guerre, je suis prêt. Je ne la finirai pas quand même cela durerait cent ans et me tuerait 20.000 hommes.

Personne ne saura jamais rien de tout ce que je viens de vous écrire. J'attends votre réponse, mais si la France veut me faire la guerre, je ne veux pas que vous m'avertissiez, car je suis toujours prêt sur tous les points.

Je suis informé de tout, je connais le nombre de millions que la France veut dépenser pour recommencer la guerre. Je suis très bien informé. J'ai reçu la lettre que vous m'avez envoyée par Zonahocon de Cotonou à Whydah, ainsi que celle vous vous aviez confiée au chef du Dékanmè. Je les ai reçues toutes les deux et j'ai pris bonne note.

BÉHANZIN

Le Roi Gbèhanzin avait un service d'information, d'espionnage, de communication très développé qui lui permettait d'être au courant à tout moment de toutes les affaires de son Etat et de sa nation. Le père Planque a écrit à ce propos, le 2 Avril 1889, que le Danhomè avait le service d'espionnage le plus développé qu'il ait jamais connu, et que les autres nations ne perdraient rien à apprendre son système.

Le Roi est donc informé de tout ce que le gouvernement français prépare contre son pays.

Dans ces deux lettres, le ton a changé, parce qu'il sait que sur décision de « la chambre de France », le gouvernement a déclaré la guerre au Danhomè. Aussi, son Roi doit-il défendre ses intérêts, ses terres partout, même au Nord de Porto-Novo, que les Français par leur « protectorat », veulent protéger. Cela est une grave violation. Il est prêt pour la guerre et il n'a peur de rien.

Les problèmes du différend entre les deux pays sont clairement posés depuis 1890 à Cotonou et à Porto-Novo. Ces deux lettres du Roi à Victor Ballot sont certainement les messages les plus forts jamais envoyés aux Français. Ils traduisent sa fermeté et sa détermination à les affronter. Même s'ils lui font une « guerre acharnée », il a l'effectif des hommes et des femmes nécessaires pour les affronter.

Les Autorités de Ouidah à Monsieur Ballot

Ouidah, le 30 mars 1892

A Monsieur Ballot, Gouverneur de Porto-Novo,

Le message que vous avez fait porter au chef de Cotonou a été reçu par nous chefs de Whydah, appartenant à S.M. le Roi Béhanzin du Dahomey. Nous pouvons vous dire peu de choses maintenant au sujet de votre message.

L'Amiral Cavellier de Cuverville a envoyé le Père Dorgère à S.M. le Roi de Dahomey pour régler les affaires du temps du blocus. Le Roi de Dahomey a ordonné au Père Dorgère d'écrire à l'Amiral, et celui-ci a répondu le 18 août 1890. Nous avons cette lettre. Il est écrit dans cette lettre que le Dahomey ne cessera jamais de se battre contre le pays de Ouémé ; la raison en est que, du temps des anciens Rois, le Ouémé a fait une guerre contre le Dahomey ! C'était au temps du Roi Akaban ! Le Roi de Ouémé qui a fait cette guerre se nommait Yazahé. C'est lui qui a brûlé et complètement détruit le palais du Roi à Abomey. Le Ouémé dont je parle n'a jamais fait partie de votre royaume et n'appartient à Porto-Novo, mais est bien au Dahomey. Si l'amiral ne vous a jamais montré cette lettre, vous pouvez envoyer un messager à Ouidah pour en prendre copie.

Maintenant, nous vous disons, nous les chefs, au sujet du message que vous avez envoyé au Roi par le chef Zohoncon, que si les Français ont l'intention de faire la guerre au Dahomey, vous serez cause que Porto-Novo sera détruit ainsi que toutes les villes de l'intérieur. Nous vous faisons savoir encore une fois que Porto-Novo n'étant pas dans la mer mais bien sur terre, est au Roi de Dahomey ; car tout ce qui est sur terre appartient au Roi de Dahomey. Ce que nous pouvons vous conseiller, nous, chefs de Ouidah, c'est de monter voir S.M le Roi Béhanzin du Dahomey, vous-même si vous voulez arranger votre affaire.

YEVOGHAN, COUSSOUGAN et les chefs de l'Agora.

Général Dodds aux Autorités de Ouidah

J'ai reçu votre lettre du 14 juin adressée à M. Ballot à Porto-Novo et qui m'était probablement destinée.

Je suis surpris de l'assurance avec laquelle vous affirmez que le Roi du Dahomey est l'ami de tous les Européens.

Il faut croire que dans votre pensée il est fait exception de Français, car je ne m'expliquerais pas sans cela l'attitude du Roi Béhanzin depuis quelques mois ; je suis étonné qu'il n'ait pas encore répondu à la lettre que je lui ai dressée dans laquelle je l'informais de mon arrivée au Bénin comme représentant du Gouvernement français.

Je ne vois aucune raison pour cesser d'interdire l'accès de nos possessions aux Dahoméens lorsque ceux-ci ont ouvert les hostilités canonnière que montaient le lieutenant – gouverneur et le commandant des troupes ; lorsqu'ils continuent encore à soutenir des princes de Porto-Novo ennemis de la France, et surtout lorsqu'ils entretiennent des guerriers sur les territoires dépendant de notre protectorat.

Salut.

A. DODDS

Les autorités de Ouidah protestent auprès de Ballot contre les visées expansionnistes de la France dans les régions de l'Ouémè qui n'appartiennent pas au Roi de Porto-Novo mais bien à celui de Danhomè. Pour les Rois de Danhomè, leurs terres comprennent aussi le royaume de Porto-Novo. Ils n'acceptent pas que les Français les contrôlent, malgré leur traité de protectorat, qui n'est d'après eux, qu'une usurpation.

Général Dodds à Béhanzin

Porto-Novo, le 2 juin 1892

Nommé par M. le Président de la République au commandement supérieur des Etablissements français situés sur la côte des Esclaves, je suis arrivé à Cotonou le 28 mai.

Mon étonnement a été grand d'apprendre en débarquant qu'au mépris du droit des gens vous déteniez illégalement trois commerçants français à Ouidah et que vous aviez de nouveau violé les engagements librement consentis par vos représentants le 3 Octobre 1890, en envahissant le territoire du protectorat français que vos troupes occupent encore aujourd'hui à Cotonou, à Zobbo et dans le Décamé.

Je crois devoir vous rappeler les termes de l'article premier de l'arrangement du 3 octobre 1890 :

« Le Roi du Dahomey s'engage à respecter le protectorat du royaume de Porto-Novo et à s'abstenir de toute incursion sur les territoires faisant partie de ces protectorats.

Il reconnaît à la France le droit d'occuper indéfiniment le territoire de Cotonou. »

En conséquence des stipulations de la convention précitée je vous prie dans votre intérêt :

1° De mettre en liberté et de renvoyer soit à Cotonou, soit à Grand-Popo, les trois Français actuellement détenus à Ouidah.

2° De retirer de Cotonou, de Zobbo et des rivages de la rive gauche de l'Ouémé, de Dogba, les postes et détachements qui s'y trouvent.

J'espère que vous voudrez bien faire droit le plus tôt possible à mes justes revendications.

Salut.

DODDS

Dans la première missive, Dodds informe Béhanzin de sa nomination pour superviser toutes les affaires françaises sur la Côte des Esclaves en tant que « commandant supérieur ». Il demande au Roi de Danhomè (2 Juin 1892) de libérer aussi Cotonou et les localités qui l'environnent et que ses troupes quittent ces lieux, cela en vertu du protectorat avec Agbomè datant de 1878 et confirmé par le traité du 3 Octobre 1890.

Général Dodds au Roi Béhanzin

Le 20 Juin 1892

Votre lettre du 10 juin m'est parvenue à Porto-Novo, le 18 du courant. Vous avez bien voulu me l'adresser en réponse à ma lettre du 2 du même mois par laquelle je vous invitais de la façon la plus consciencieuse :

1° A mettre en liberté les trois Français détenus illégalement par votre ordre à Ouidah.

2° A retirer de Cotonou, Kobbo et des villages de la rive gauche de l'Ouémé, de Dogla à Dogba, les postes et détachements de votre armée qui s'y trouvent encore aujourd'hui.

Je vous remercie d'avoir fait droit immédiatement à mon premier desideratum, mais permettez-moi de m'étonner de la réponse étrange, puérole et même ironique que vous avez cru devoir faire à ma seconde demande.

L'arrangement du 3 octobre 1890, dont vous assurez avoir toujours scrupuleusement observé les engagements stipule « que les traités ou conventions antérieurement conclus entre la France et le Dahomey restent intacts ». Or la convention du 19 avril 1878 concède en toute propriété au Gouvernement français un territoire de six kilomètres de côte sur lequel se trouvent les villages de Cotonou et de Zobbo. Vous me permettez donc, en conséquence, de considérer comme peu sérieuses vos prétentions sur ces deux villages français.

D'autre part, nous sommes en droit de ne pas attacher plus d'importance à vos prétendus droits de propriété sur la province du Bas-Ouémé car le dernier de vos sujets sait fort bien que la limite de vos possessions du côté de l'est est la rivière de So ou Zounou jusqu'à la lagune du Tjibé-Akpomé et la lagune de Ouovimé jusqu'à Dogba.

Quinto, Zougomé, Dankoli, Ahenta, Denko, Biko, Agloloué, Agongué, Dawémé et Kétin-Sota que vous avez pillés et incendiés au mois de mars dernier sont bien sur le territoire français et vos troupes ne pouvaient l'ignorer puisqu'elles ont enlevé, lacéré et détruit les drapeaux français qu'arboraient ces villages du Roi Toffa.

Il en est de même de la rive gauche de l'Ouémé, de Dogla à Dogba, que vos soldats occupent illégalement encore aujourd'hui ; le chef du Dékamé que vous avez poussé à la rébellion et que vous soutenez encore n'est-il pas un sujet révolté du Roi de Porto-Novo ?

Je n'insisterai pas davantage sur l'importance qu'il faut attacher à vos affirmations ni sur la valeur des sentiments dont vous dites être animé à l'égard des Français, sentiments qui sont peu d'accord, vous l'avouerez

1° Avec l'attaque inqualifiable dont le lieutenant-gouverneur Ballot et le commandant des troupes ont été l'objet lorsqu'ils naviguaient paisiblement à bord d'une canonnière française dans des eaux appartenant sans contestation à la France ;

2° Avec les lettres antérieures que vous ou vos chefs avez adressées, du 19 mars au 1^{er} mai au représentant de la République à Porto-Novo.

Quoi qu'il en soit, et malgré le peu de crédit qu'il convient d'accorder à vos revendications j'ai cru devoir les transmettre à mon Gouvernement qui les appréciera et me fera connaître sa décision à leur égard, décision que je m'empresserai de vous communiquer dès qu'elle me parviendra. En attendant, non seulement je maintiens la défense formelle faite aux Dahoméens de circuler sur les routes et lagunes de Porto-Novo, mais encore je vous fait connaître que cette mesure est complétée par l'interdiction de toute communication avec les ports du Dahomey, le gouvernement français ayant décidé et notifié aux puissances étrangères qu'à partir du 18 de ce mois le blocus serait établi sur les côtes de nos possessions du golfe du Bénin.

Salut.

A. DODDS

Dodds annonce à Béhanzin qu'un blocus est établi sur les côtes du Golfe du Bénin par le gouvernement français et interdit toute communication avec les ports du Danhomè. La France maintient la défense « faite au royaume d'Agbome de circuler sur les routes et lagunes de Porto-Novo ». On comprend bien que le Danhomè étant ainsi bloqué et surveillé par la France, l'expédition militaire est déjà prête pour être déclenchée incessamment.

En effet, Dodds ayant reçu entre ses mains tous les pouvoirs civils et militaires, et « arrivé à Cotonou le 28 Mai », n'a plus qu'à prendre les dispositions qui mettront en branle l'expédition militaire française contre le royaume du Danhomè. Elle se déclenchera effectivement en août 1892, en remontant le fleuve Ouémé à partir de Porto-Novo, pour se diriger sur le plateau d'Agbomè, à partir de Dogba, et atteindre progressivement en novembre 1892 Agbomè pour y implanter le drapeau français après des combats acharnés et féroces. Ainsi s'établira la victoire française sur le royaume de Danhomè dont la chute se concrétise après 14 mois de résistance du Roi Béhanzin qui est déporté en Martinique en février 1894.

Déclaration aux Cabécères, aux chefs et habitants du Dahomey

Le 18 novembre 1892

Après de nombreux combats l'expédition française s'est emparée de votre capitale et en a chassé le Roi Béhanzin, détruit son armée et brisé à tout jamais sa puissance.

Les intérêts du peuple dahoméen sont désormais entre les mains de la France et il m'appartient de donner une nouvelle constitution au pays abandonné par son Roi.

Ceux de vous qui, confiants dans la clémence du gouvernement français et dans ma parole, viendront franchement à moi, seront protégés dans leur famille et dans leurs biens. Ils pourront en toute sécurité se livrer au commerce et aux travaux de culture et vivre en paix sans aucune inquiétude sous la protection de la France.

A. DODDS

Déclaration de déchéance et bannissement du Roi Béhanzin

Porto-Novo, le 3 décembre 1892

Au nom de la République française,

Nous, Général de brigade commandant supérieur des Etablissements français, commandeur de la Légion d'Honneur

En vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés,

Déclarons :

Le Roi Béhanzin Ahy – Djéré est déchu du trône du Dahomey et banni à jamais de ce pays.

Le royaume du Dahomey est et demeure placé sous le protectorat exclusif de la France et à l'exception des territoires de Ouidah, Savi, Avrékété, Godomey et Abomey-Calavi qui constituaient les anciens royaumes de Adjuda et de Jacquin, lesquels sont annexés aux possessions de la République française.

Les limites des territoires annexés sont : à L'Ouest, la rivière Ahémé ; au Nord et à l'Est, la rivière Savi et les frontières N.-E. du territoire d'Abomey-Calavi ; au sud, l'Océan Atlantique.

A.DODDS

Deux remarques sur ces deux textes :

1) L'entrée des forces armées françaises dans la cité royale d'Agbomé est accomplie par le colonel Dodds : « Une nouvelle constitution va être donnée au pays ». Nous sommes en novembre 1892.

Les premières mesures de maintien de l'ordre sont prises et le Colonel se retire à Porto Novo.

2) Le 3 décembre, c'est Dodds devenu Général de brigade entretemps qui déclare, depuis Porto Novo, au nom de la République française que le royaume de Danxomé est devenu un protectorat et que les principaux territoires plus ou moins contrôlés par Agbomé sont « annexés aux possessions de la République ».

Le général Dodds vient à Porto Novo comme pour exposer au Roi Toffa l'œuvre qu'il a accomplie pour lui et poser ici la première pierre, somme toute, de la future capitale de la colonie française qu'il reste à former désormais. Il part ensuite à Paris rendre compte du travail accompli.

L'EXIL

Béhanzin au Président de la République Française

Fort-de-France, le 17 octobre 1898

Monsieur le Président,

Je viens présenter mes sincères témoignages de la profonde amitié que je nourris pour {Monsieur} le Président de la République Française, ainsi qu'à tous ses Ministres. Depuis de très longues années mes ancêtres furent toujours de dévoués alliés de la nation française. Les habitants de la France furent le premier peuple qui vint s'établir sur le territoire du Dahomey, c'est pourquoi le mot Zadjéagué signifie dans notre langue le premier étranger ou bien le Français qui débarque dans notre pays.

Depuis que mon aïeul Guézo reçut en grande amitié l'Amiral Vallon, les liens d'affection avec la République Française n'ont cessé de se resserrer bien qu'à cette époque je ne fusse encore qu'un enfant. Il reçut comme cadeaux trois drapeaux magnifiques dont la lampe était surmontée d'un aigle, le roi des oiseaux ainsi qu'une foule de somptueux présents, et ces drapeaux français qui existent encore se sont toujours balancés en tête des cortèges les jours de grandes fêtes. Ceci prouve la longue amitié que mes ancêtres ont conservée pour la France et lorsque mon père Glélé monta sur le trône le commerce fut ouvert à l'industrie française ; ce qui facilita la longue durée de son règne. Il écrivit même à l'officier français qui se trouvait à Porto-Novo pour le prévenir que j'étais appelé à lui succéder. Et quand je m'appelai Kondo, je vis un grand nombre de Français que mon père m'enseigna toujours à considérer comme de grands amis. Des menteurs ont mal interprété les relations d'amitié entre les deux pays et ont déclaré la guerre contre ma volonté, soutenus par Toffa le

Roi de Porto-Novo, mon ennemi personnel, ainsi que l'ennemi de Glélé mon père. Malgré tous les malheurs dont Toffa est cause, je ne voudrais jamais chercher à lui nuire, car il fut de mes parents, notre sang est le même et Dieu ne veut pas que l'on se venge sur sa famille. Sa guerre est chose qui passe, mais ce qui restera éternellement, c'est la paix et l'amitié ; partout où se trouveront les Français, le sol restera respecté de même pour les habitants du Dahomey.

Des messagers avec des explications pour éviter la guerre furent envoyés à Ouidah et à Cotonou, mais ne purent parvenir en France qu'en passant à mon grand déplaisir sur le territoire de Lagos.

J'espère que la France comprendra la vérité, ma sincérité, pour l'amitié d'un grand peuple. Depuis mon départ de Dahomey, les climats étrangers ont fatigué ma santé. Mes sentiments ne doivent pas rester inconnus et après une longue absence il me serait doux d'entretenir l'éternelle amitié avec la Nation française sur le sol même du Dahomey. Mes relations seraient désormais directes avec les Français en évitant les interprètes mensongers et enfin, il me tarde de rendre à mon père les honneurs funéraires qui sont dus aux Rois de mon pays. S'il le faut, je me rendrai moi-même en France donner au Président de la République toutes les explications avec franchise et amitié. Je prodigue à Votre Excellence et à tous les Ministres mes sentiments affectueux et au Dahomey mes petits-neveux ignoreront toujours les mauvais jours de la guerre.

BÉHANZIN - AÏJÉLÉ

Béhanzin à M. le Député Gerville Reache

Fort-de-France, le 10 octobre 1902

Monsieur le Député,

Permettez à Béhanzin de se recommander à l'influence du généreux Député de la Guadeloupe. Il sait combien vous êtes empressé à secourir les justes causes, et il a confiance que la sienne trouvera un appui en vous. Je suis à la Martinique depuis 8 ans et demi, victime des intrigues de Toffa, Roi de Porto-Novo, et la perfidie des interprètes, achetés par lui, qui trompaient et les français, mes amis et moi. Dans cette longue période, tous vos compatriotes de la Colonie-sœur, tous les plus hauts fonctionnaires militaires et civils, comme les plus humbles martiniquais, peuvent attester que j'ai toujours manifesté le plus grand amour et le plus grand intérêt pour la France et les solennités républicaines, en même temps que la plus cordiale amitié pour les Français.

J'ai perdu dans les horribles catastrophes qui anéantirent St-Pierre et les bourgs du Nord, un grand nombre d'amis sincères, grands et petits, j'ai partagé votre immense douleur, dans la perte de votre fils chéri, la douleur aussi de la France, en face de la ruine partielle de sa belle colonie.

Mais, ces phénomènes inconnus pour moi et effroyables, achèvent de détruire ma santé déjà fort ébranlée par l'exil.

En effet, Monsieur le Député, vous n'ignorez pas que lorsque, de ma propre initiative, je me rendis auprès du Colonel Dodds, je lui demandai spontanément de ma conduire en France, pour conférer avec le Chef de l'Etat et éclaircir le malentendu dont j'étais victime.

Je croyais donc me rendre en France, pendant que j'étais dirigé sur la Martinique.

Vous comprendrez facilement mes angoisses et ma tristesse, depuis huit ans que j'attends dans l'exil ma justification ; et je crois que si elle n'a pu être

encore faite c'est faute de renseignements ; je crois que si le Gouvernement était éclairé, je serais déjà rétabli dans mes anciens pouvoirs en même temps que dans l'amitié de la France.

C'est pourquoi, je me suis décidé à écrire à ce sujet, à Monsieur le Président de la République, et au Ministre des Colonies et à diverses autorités coloniales, j'espère que véritablement renseignés sur les événements du Dahomey, ils ne tarderont pas à faire rentrer dans son pays un exilé de huit ans qui fut et reste encore un grand ami de la France.

Et je compte sur vous, et aussi sur vos puissants amis, pour appuyer ma cause auprès d'eux, Monsieur le Député ; sur vous, qui pouvez mieux nous connaître, qui savez que les intrigues d'autrefois que je pouvais difficilement surmonter, ne pourront plus se présenter, puisque j'aurai à mes côtés mon fils, instruit par la France, éclairé par sa civilisation, et qui sera un intermédiaire efficace entre les pouvoirs français et moi.

Je suis, Monsieur le Député, je le répète, un grand ami de la France, et vous prie ardemment de croire, en même temps qu'à ma reconnaissance anticipée, à mes sentiments d'affection pour elle, comme pour tous ses représentants.

BÉHANZIN

Béhanzin au Gouverneur du Dahomey

Fort-de-France, le 28 février 1903

Monsieur le Gouverneur,

C'est avec une entière confiance dans l'humanité et le haut esprit de justice du représentant de la France au Dahomey que Béhanzin vous salue.

Les Rois du Dahomey furent toujours les amis de la France et la France se montra toujours amie à leur égard. J'aimais aussi beaucoup la grande nation, et les dissentiments si malheureux, si regrettables qui survinrent dans nos rapports, ne sont dûs qu'à la perfidie des interprètes de Toffa, Roi de Porto-Novo, qui trompaient en même temps et les Français et moi.

Victime des agissements criminels de ces agents soudoyés, je suis depuis dix ans à la Martinique, en terre d'exil.

Pendant mon long séjour ici, j'ai été l'objet d'une grande sympathie de la part des braves officiers de l'armée française, de la part de tous les hauts fonctionnaires du pays- ceux que nous avons trouvés à notre arrivée comme ceux qui leur ont succédé- j'ai pu apprécier les qualités des Français petits et grands ; mon amour pour eux n'a pu qu'augmenter à ce contact. Mais, Monsieur le Gouverneur, l'exil est malgré tout pénible, aux victimes de l'expédition du Dahomey. Notre santé à tous décline. Les derniers phénomènes volcaniques, si terribles et nouveaux pour nous, achèvent d'ébranler notre santé.

Aussi, Monsieur le Gouverneur, nous comptons sur votre esprit d'humanité pour revoir notre pays. J'y serai pour la France, pour la politique française, un agent dévoué et un ami fidèle, un propagateur de ses idées. Car, et malgré tous les revers, tous mes malheurs qui viennent de ce que les Français ont été trompés, je demeure un ami de votre pays.

Ne craignez donc pas d'endosser une responsabilité lourde, en me rendant à mes royaumes. La reconnaissance seule que je vous devrais, si mon estime pour la France et le sentiment de sa puissance ne m'en éloignaient déjà, m'empêcheraient de devenir hostile au pouvoir français.

Vous pouvez donc, en cette occasion, mettre en moi votre confiance, Monsieur le Gouverneur. Il vous serait donné, en intervenant en ma faveur,

de rendre plus profonde en Afrique la puissance coloniale française, de vous procurer un ami et un collaborateur.

Grâce surtout à l'instruction généreuse donnée par la France à mon fils Ouaniô, j'aurais pu vous être d'un secours efficace.

Permettez-moi, Monsieur le Gouverneur du Dahomey, de compter entièrement sur votre généreuse intervention, pour rendre à la France un des plus sûrs soutiens de sa politique en Afrique.

BEHANZIN

Béhanzin au Gouverneur du Dahomey

Fort-de-France, le 10 août 1903

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de venir une fois encore, réclamer l'appui de votre haute influence auprès de Monsieur le Ministre des Colonies.

J'ai tout récemment fait un dernier appel à sa bienveillance et à sa générosité, et je compte sur vous pour que cet appel réussisse.

Comme je l'ai dit à Monsieur le Ministre des Colonies, je suis resté un ami de la France : j'ai tout oublié du passé : et j'ai conjuré ce haut magistrat de repousser aussi les pénibles souvenirs de la guerre.

N'ayez aucune appréhension, aucune crainte des responsabilités que vous encourez en provoquant mon retour au Dahomey. Vous trouverez en moi un ami reconnaissant, et loin de regretter cet acte, vous ne pourrez que vous en féliciter.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma vive sympathie et de ma reconnaissance anticipée.

BÉHANZIN

J'ai l'honneur de saluer, Monsieur le Gouverneur du Dahomey.

Ces trois lettres illustrent les années de la déportation de Béhanzin (exil, dit-on) à Fort-de-France (Martinique) et en Algérie (1894-1906). Les suppliques adressées aux autorités françaises sur son sort en Martinique de 1894 à 1906 sont nombreuses. C'est un long silence qui leur a toujours répondu. Les temps ont changé, depuis les événements dramatiques de la guerre franco-danhomèene (1890 – 1894) et l'abandon de son pays par le roi. Le Roi se souvient. et il rappelle :

- son attachement indéfectible à la France à quoi, malgré la perfidie de Toffa et de ses agents qui ont toujours trompé le Danhomè et les Français, il ne renonce pas ;
- qu'il n'est plus l'homme des années de résistance comme les Français pourraient le penser. Ce sont les bonnes relations d'amitié et de paix avec la France qui seules lui importent. Pour cela il faut que les autorités françaises lui permettent de retourner chez lui en maître réconcilié décidément avec la France. Son fils Wanilo, permettra et favorisera cette réconciliation définitive. Pour éviter que sa santé ne se détériore définitivement, la France devrait le rétablir dans ses « anciens pouvoirs ».

Nous savons que ses vœux ne seront pas exaucés, mais que, grâce aux démarches de Gerville Reache, et parce que sa santé ne cesse de se détériorer, Béhanzin finit par être transféré en Algérie en 1906. Il y meurt le 10 Décembre de cette année. Ses restes mortels seront transférés en mai 1928 d'Alger à Djimé (Agbome). C'est également là qu'en Septembre 2006, son fils Wanilo sur qui il comptait tant, mort en mai 1928, est ramené.

REMERCIEMENTS

Professeur Joseph Adrien Djivo

COORDINATION DU CAHIER - 2006

Gisèle Capo-Chichi
Ana Tognola

DESIGN GRAPHIQUE

Bob Marcellin Totihin

© 2017 – Fondation Zinsou